

Décision du Directeur, Président du Directoire
n° 2020-029

Objet : Représentants de la Commission Médicale d'Établissement à la Commission de Soins Infirmiers et de Rééducation Médico-Technique

- ✚ Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (HPST)
- ✚ Vu le décret n° 2010-439 du 30 avril 2010 relatif à la Commission Médicale d'Établissement dans les établissements publics de santé
- ✚ Vu le décret n° 2011-117 du 27 janvier 2011 relatif à la composition des Commissions Médicales d'Établissement des établissements publics de santé
- ✚ Vu l'article R. 6144.3 du Code de la Santé Publique
- ✚ Vu le règlement intérieur du CHS de l'Yonne
- ✚ Vu le procès-verbal de la Commission Médicale d'Établissement en date du 14 septembre 2020

DECIDE

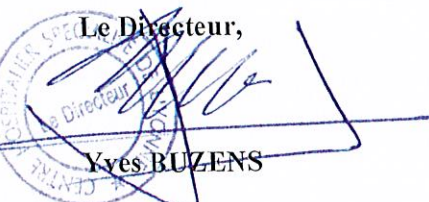
de nommer les représentants de la Commission Médicale d'Établissement pour siéger à la C.S.I.R.M.T. :

- Dr THOMAS Laure (membre titulaire)
- Dr ARY Frédérique (membre suppléant)

Fait à Auxerre, le 15 septembre 2020

Destinataires :

- Membres de la C.S.I.R.M.T.
- Affichage

Le Directeur,

Yves BUZENS

